

Votre service dédié à la collecte
des objets que vous n'utilisez plus

Votre guide pratique

Recypark

Buda

Valorisons ensemble
le potentiel de vos
déchets !

Bienvenue !

Pour rendre votre passage
plus rapide et agréable,
suivez les quelques
consignes reprises dans cette
brochure. Nos agent·e·s vous
accompagneront à chaque
étape pour faciliter votre
visite.



0800/981.81

www.bruxelles-proprete.be

BRUXELLES-PROPRETÉ

propreté.brussels 

Plus vous triez,
mieux nous recyclons

Sommaire



Laissez-vous guider !

Horaires	p. 3
Conditions d'accès	p. 4
Traitement	p. 6
Catégories	p. 8
Tarifs	p. 15
Astuces	p. 17

La super astuce



Pour accueillir votre sac orange, je suis ce qu'il y a de mieux. Demandez-moi sur place.

- 1 par ménage
- gratuit

Horaires

Votre Recypark Buda est accessible les jours suivants :



Dimanche 14 h - 20 h 15

Lundi 14 h - 20 h 15

Mardi 9 h - 20 h 15

Mercredi 9 h - 20 h 15

Jeudi 9 h - 16 h 15

Vendredi 9 h - 16 h 15

Samedi 9 h - 16 h 15

En cas de **forte affluence**, le dernier accès au Recypark sera accordé **30 minutes avant l'heure de fermeture habituelle**. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Dates de fermeture :

- 1^{er} janvier
- 3^e dimanche de septembre
- 1^{er} et 11 novembre
- 25 décembre

Attention : les 24 et 31 décembre

Si ces deux dates tombent un **dimanche**, un **lundi**, un **mardi** ou un **mercredi**

→ **fermeture à 18 h 00**

Si ces deux dates tombent un **jeudi**, un **vendredi** ou un **samedi**

→ **fermeture à 15 h 00**

Conditions d'accès

Acceptés



Accès interdit aux remorques et aux véhicules d'une hauteur supérieure à 1,85 m



→ **le Recypark Demets**
Quai Fernand Demets 22 à 1070 Anderlecht

Veillez vous diriger vers :

→ **le Recypark Humanité**
Boulevard de l'Humanité 350 à 1190 Forest

Accès interdit aux véhicules d'une hauteur supérieure à 1,85 m munis d'une remorque



→ **Veillez vous diriger vers le Recypark Humanité**
Boulevard de l'Humanité 350 à 1190 Forest



Conditions et paiement

- Être **domicilié·e en Région bruxelloise** et présenter sa **carte d'identité**.
- Le **paiement se fait uniquement par carte bancaire** (pas de cash).

Tri et dépôt des déchets

- Le **volume** des déchets acceptés, qu'ils soient gratuits ou payants (p. 8 à p. 16), **est limité à 3 m³ par jour**. Attention, **au-delà de ce volume**, un **forfait de 121 euros** tvac sera d'application.
- Afin de faciliter le traitement, il est demandé de **trier vos déchets à l'avance en respectant les catégories mentionnées** (p. 8 à p. 13).
- Il est recommandé de **présenter clairement vos déchets triés par catégorie** pour une vérification rapide.
- Les **véhicules** transportant des **déchets non triés** ou **non acceptés** (p.14) ne pourront malheureusement **pas accéder au site**.
- Pour un service efficace, nous vous remercions de bien vouloir **décharger vous-même vos déchets** et de **les déposer dans les conteneurs appropriés**.
- Nous vous rappelons que la **récupération d'objets** ou de **déchets** est **interdite**.
- En cas de doute sur l'origine des déchets ou en cas de litige possible, **notre personnel est autorisé à enregistrer les données utiles figurant sur votre carte d'identité**.

Véhicules, cyclistes et piétons

- Les **piéton·ne·s** sont **accepté·e·s pour autant qu'il ne s'agisse pas d'automobilistes qui abandonnent leur véhicule** dans la file ou aux abords visibles pour accéder au Recypark à pied.
- Seuls les véhicules d'un poids total au sol **< 3,5 t** sont autorisés.
- Les **cyclistes** sont **accepté·e·s**.

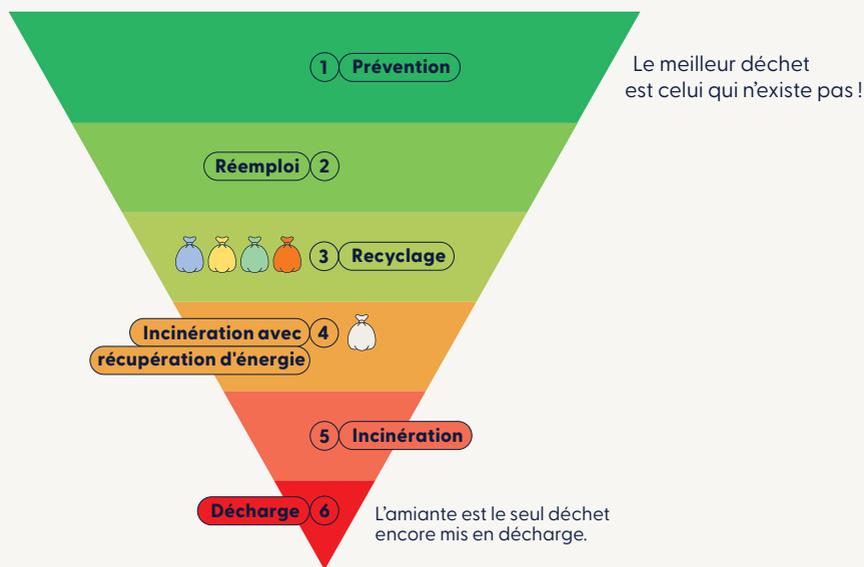
Comportement

- **Pour que chacun·e se sente bien accueilli·e, nous vous invitons à faire preuve de courtoisie lors de votre visite**. En cas d'insultes ou de menaces (verbales ou physiques), Bruxelles-Propreté se réserve le droit de refuser vos déchets et d'engager des poursuites.
- Afin de maintenir le site propre pour tout le monde, il vous est demandé de **ne pas nettoyer votre véhicule sur le site** après déchargement.

Traitement

Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

S'ils ne peuvent être évités, vos déchets sont avant tout des matériaux que l'on peut considérer comme des **ressources précieuses** à valoriser. Pour atteindre ce principe d'économie circulaire, nous appliquons l'échelle de Lansink. Nous optimisons chaque étape de valorisation de vos déchets avant de passer à l'étape suivante.



1	2	3	4	5	6
Prévention:	Réemploi:	Recyclage et autre valorisation:	Incinération avec récupération d'énergie:	Incinération	Mise en décharge
<ul style="list-style-type: none"> · Consommer différemment et acheter moins · Réparer 	<ul style="list-style-type: none"> · Seconde main · Recyclerie · Donnerie · Bulles à textiles 	<ul style="list-style-type: none"> · Sacs bleus, jaunes, verts et orange · Bulles à verre · Compost de quartier · Compost individuel 	<ul style="list-style-type: none"> · Sacs blancs 		

En Région bruxelloise, hormis l'amiante, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur. Nous convertissons cette énergie générée par la combustion en électricité et nous nous en servons également pour alimenter un réseau de chaleur.

Objets encore en bon état ?

Vêtements, meubles, jouets, appareils électr(on)iques, livres, décoration... nous avons tous des objets du quotidien en bon état et fonctionnels que nous n'utilisons plus et qui encombrant nos armoires.

Bonne nouvelle : l'Agence Bruxelles-Propreté est heureuse de collaborer avec un partenaire de l'économie sociale afin de redonner vie aux objets encore utilisables.

Au lieu de les jeter, vous pouvez ainsi les déposer dans notre Givekot, espace dédié au réemploi où ils trouveront une seconde vie.

Pensez au réemploi !



Que deviennent vos déchets ?

Pour le savoir, consultez le lien suivant : www.bruxelles-proprete.be/fr/que-deviennent-mes-dechets

Retrouvez à la page suivante les catégories de déchets acceptées au Recypark et le niveau auquel elles correspondent sur l'échelle de Lansink.



Catégories

⚠ Les déchets résiduels ne sont pas acceptés.

- Légende :
- **acceptés** dans la catégorie ✓
 - **instructions**
 - **refusés** dans la catégorie ✗

Les symboles suivants correspondent aux différents niveaux de l'échelle de Lansink (voir p. 6)



Attention, un déchet jeté dans un mauvais conteneur peut compromettre le recyclage de l'ensemble de son contenu.

Merci de trier préalablement vos déchets en respectant les catégories suivantes (classées par ordre alphabétique) :

Amiante (Asbeste)



Catégorie acceptée prochainement

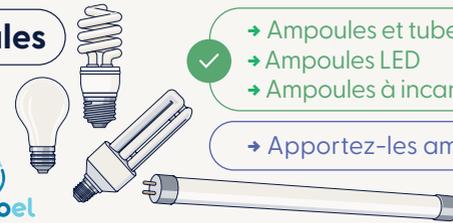
- ✓ Petites quantités de déchets d'amiante lié / non friable tels que :
 - Amiante ciment (plaques Eternit, gouttières, tubes, tuyaux, dalles, ardoises...)
 - Matériaux réfractaires
 - Panneaux type "Glasal" ou support électrique

- Emballez vos déchets d'amiante dans un sac conforme AVANT votre arrivée au Recypark
- Manipulez ce déchet avec prudence (voir règles en Recypark)

- ✗ Tout déchet d'amiante lié non conditionné dans un sac conforme ou fortement dégradé
- ✗ Déchets d'amiante non lié (flocages, calorifuges...)
- ✗ Déchets d'amiante friable (plaques 'pical', feutres/cartons ou papiers amiantés...)



Ampoules



- ✓ → Ampoules et tubes économiques - max. 10 pièces
- ✓ → Ampoules LED
- ✓ → Ampoules à incandescence et halogènes

- Apportez-les ampoules dans un sac.

Bois



- ✓ → Planches, portes, poutres...
- ✓ → Mobilier (démonté)
- ✓ → Bois aggloméré, de placage (même recouvert de plastique)
- ✓ → Châssis et volets en bois
- ✓ → MDF, parquet stratifié
- ✓ → Bois traité : meubles de jardin, bois vernis

- Les différents types de bois (bois simple, bois traité, bois pourri) doivent être triés séparément au Recypark dans des conteneurs spécifiques.

- ✗ → Bois pourri → catégorie *Encombrants*

Bonbonnes de protoxyde d'azote



- ✓ → Bonbonnes de protoxyde d'azote

- Bien vidées
- Elles ne doivent surtout pas se retrouver dans les conteneurs d'immeubles, ni dans les sacs-poubelles et corbeilles publiques.

- ✗ → Bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG, bonbonnes d'hélium → voir liste des déchets refusés p. 14

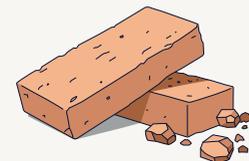
Bouchons de liège



- ✓ → Tous les bouchons en liège propres et secs : vin, champagne, cidre...

- ✗ → Bouchons et capsules en métal ou en plastique → sac bleu
- ✗ → Autres bouchons → sac blanc

Briques et briquillons

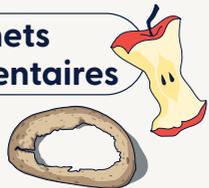


- ✓ → Gravats, gravier, cailloux, briques, pierres
- ✓ → Carrelages, dalles, tuiles, ardoises
- ✓ → Béton, ciment
- ✓ → Faïence

- Voir p. 16 (déchets triés payants)
- À présenter seuls, sans présence d'autres matériaux tels que le bois, le plastique ou le métal

- ✗ → Plaques de plâtre (type Gyproc), plaques de plâtre non souillé en pièces → catégorie *Plaques de plâtre*
- ✗ → Sacs de plâtre en poudre (souillé et non souillé), plaques de plâtre souillé en pièces → catégorie *Encombrants*
- ✗ → Béton cellulaire → catégorie *Encombrants*

Déchets alimentaires



→ Restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café, papier essuie-tout, aliments périmés...



→ Déchets de jardin → catégorie *Déchets de jardin*
→ Coquilles d'œufs, de noix, de moules... → sac blanc

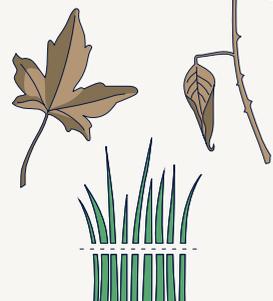
Déchets chimiques ménagers



→ Produits de nettoyage, de bricolage, de jardinage, pour voiture...
→ Détecteurs incendie, extincteurs, briquets, produits d'impression, radiographies, seringues, thermomètres
→ Huiles moteur

→ Maximum 5 litres (volume du contenant) quel que soit le déchet
→ Dans un emballage fermé et identifié (plein ou vide)
→ Seringues dans un conteneur spécial disponible en pharmacie

Déchets de jardin



→ Branchages, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, plantes
→ Tailles de haies et d'arbustes, tontes de pelouse

→ Les branches doivent être apportées en fagots.
→ Il est interdit de présenter une remorque pleine d'un tapis de feuilles mortes ou de tonte de gazon sans conditionnement.
→ Les tontes de pelouses, les feuilles mortes et les tailles de haies doivent être apportées uniquement en sacs manipulables pour faciliter leur transport et leur déversement dans les conteneurs (vu leur taille, les sacs « big bag » ne sont pas acceptés). Ces sacs ne peuvent pas être jetés avec les déchets verts, hors sacs verts biodégradables estampillés Bruxelles-Propreté.



→ Diamètre du tronc > 20 cm
→ voir liste des déchets refusés p. 14
→ Gravillons, gravier, briques, briquillons → catégorie *Briques et briquillons*
→ Terre → voir liste des déchets refusés p. 14

Emballages PMC



→ Emballages en **Plastique**
→ Emballages **Métalliques**
→ **Cartons** à boissons

→ Bien vidés, égouttés ou raclés



→ Les emballages :
• Avec bouchon de sécurité enfant
• D'insecticide, d'herbicide, d'anti-mousse, de raticide...
• D'huile moteur, de peinture, de laque et de vernis
• Avec au moins un des pictogrammes suivants :



→ catégorie *Déchets chimiques ménagers* ou Proxy Chimik

Encombrants

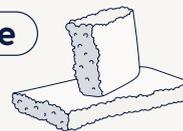


→ **Meubles et mobilier de décoration** (tables, fauteuils, garde-robes démontées, tapis...)
→ **Autres objets** (pyrex, pneus de vélo sans jantes, bois pourri, sciure de bois...)



→ Déchets chimiques
→ Pots de peinture vides } → catégorie *Déchets chimiques ménagers* ou Proxy Chimik

Frigolite



→ Frigolite d'emballage

→ Sans carton, sans film plastique



→ Barquettes et rapiers alimentaires en polystyrène → sac bleu

Huiles et graisses végétales et animales



→ Huiles alimentaires : huiles et graisses de friture, huiles d'olive, de tournesol, de colza...
→ Huiles cosmétiques : jojoba, amande douce...



→ Si possible dans leur emballage d'origine
→ Maximum 10 litres (volume du contenant)
→ Dans un emballage fermé et identifié

Matelas



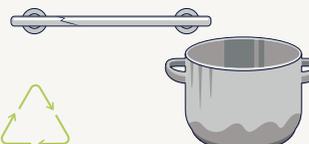
→ Matelas en mousse
→ Matelas à ressorts
→ Matelas en latex

→ Complètement secs



→ Matelas très endommagés → catégorie *Encombrants*

Métal

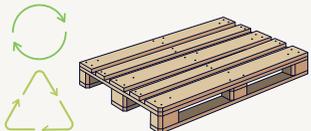


→ Métaux ferreux et non-ferreux
→ Châssis et volets en métal
→ Gouttières et tuyaux en métal
→ Cadres de vélo et pneus de vélo avec jantes



→ Réservoir LPG, bonbonnes de gaz, moteurs à explosion → voir liste des déchets refusés p. 14
→ Pneus de vélo sans jantes → catégorie *Encombrants*

Palettes



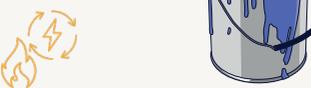
- ✓ → Palettes en bois
- Sans carton, sans film plastique
- ✗ → Palettes en plastique
- catégorie *Plastiques durs*

Papiers - Cartons



- ✓ → Journaux, magazines et dépliants
- Livres
- Papier à lettre et pour imprimante
- Sacs en papier
- Boîtes en carton
- Propres et secs
- Classeur : retirer le papier du classeur
- ✗ → Classeurs vides → sac blanc
- Papier peint → sac blanc
- Films, sacs et sachets en plastique → sac bleu

Peintures



- ✓ → Restes de peinture, vernis, colle, résine, silicone...
- Maximum 30 litres (volume du contenant)
- Dans un contenant fermé et identifié (plein ou vide)

Petits et gros électro-ménagers



- ✓ → Aspirateurs, grille-pains, machines à café, sèche-cheveux, gaufriers, mixers, luminaires, friteuses...
- Machines à laver, lave-vaisselle, sèche-linges, hottes, fours, fours à micro-ondes, cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs...
- Les appareils doivent être vides de piles, batteries et ampoules
- Les frigos et congélateurs doivent être vides
- Friteuses sans graisse ou huile
- ✗ → Appareils professionnels → voir liste des déchets refusés p.14
- Films en plastique → sac bleu (moins d'1 m²)
- Voir les consignes de tri PMC sur www.bruxelles-proprete.be/fr/dechet-tri



Piles et batteries



- ✓ → Piles, accumulateurs, batteries, batteries de voiture
- Apportez vos piles dans un petit sac (pas en vrac).

Plaques de plâtre



- ✓ → Plaques de plâtre (type Gyproc)
- Plaques de plâtre non souillées en pièces
- Voir p.16 (déchets triés payants)
- ✗ → Sacs de plâtre en poudre (souillé et non souillé), plaques de plâtre souillées en pièces → catégorie *Encombrants*
- Béton cellulaire → catégorie *Encombrants*

Plastiques durs



- ✓ → Jouets, meubles de jardin
- Pots de fleurs
- Palettes en plastique
- Gouttières, tuyaux et lambris en PVC
- ✗ → Emballages PMC → sac bleu
- Pièces automobiles → voir liste des déchets refusés p.14

Pneus



- ✓ → Pneus sans jante
- ✗ → Pneus avec jante → s'adresser à un garagiste
- Pneus de camion → voir liste des déchets refusés p.14 (RECYTYRE)
- Chambres à air de vélo → catégorie *Encombrants* ou sac blanc
- Pneus de vélo avec jante → catégorie *Métal*
- Pneus de vélo sans jante → catégorie *Encombrants*

Textiles



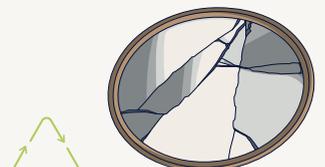
- ✓ → Vêtements
- Chaussures
- Cuirs
- Autres textiles (rideaux, serviettes de bain, nappes, draps de lit...)
- Protégez les textiles dans des sacs fermés de max. 60L, afin qu'ils restent propres et secs.
- ✗ → Textiles contaminés, sales, mouillés → sac blanc

Verre alimentaire



- ✓ → Bouteilles, bocaux, flacons
- ✗ → Miroir, vitre, verre feuilleté (pare-brise) → catégorie *Verre plat*
- Pyrex → catégorie *Encombrants* ou sac blanc (bien emballé)

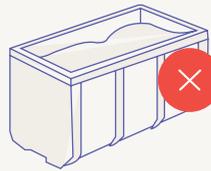
Verre plat



- ✓ → Miroir, vitre, verre feuilleté (pare-brise...)
- ✗ → Verre alimentaire → bulles à verre (également disponible au Recypark)
- Pyrex → catégorie *Encombrants* ou sac blanc (bien emballé)
- Verre vitrocéramique, vitrage de feu ouvert → catégorie *Encombrants*

Tarifs (particuliers uniquement)

Retrouvez le **plan des conteneurs** sur www.bruxelles-proprete.be/fr/recypark



Les déchets suivants sont **refusés** au **Recypark** :

→ Déchets résiduels	→ Sac blanc
→ Médicaments	→ Pharmacie
→ Fûts à bière	→ Retour chez le fournisseur
→ Bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG, bonbonnes d'hélium	→ Retour chez le fournisseur ou contactez Bruxelles-Environnement : 02/775.75.75
→ Feux d'artifice et autres explosifs, munitions	
→ Matériaux de recouvrement de toiture (roofing, Derbigum)	
→ Moteurs à explosion	
→ Pièces automobiles	
→ Produits de laboratoire	
→ Souches et troncs (diamètre du tronc > 20 cm, longueur > 2 m)	
→ Substances radioactives	
→ Terre, sable, charbon et suie	
→ Pneus de camion	→ www.recytyre.be
→ Appareils électros professionnels	→ www.recupel.be

Déchets gratuits : jusqu'à 3 m³

Déchets payants : tarifs appliqués par pièce jusqu'à 3 m³

Au-delà de 3 m³ : forfait de 121 € TVAC, applicable aux déchets gratuits, payants ou aux deux catégories confondues



Le **paiement se fait uniquement par carte bancaire** (pas de cash).



Déchets triés gratuits

<ul style="list-style-type: none"> • Ampoules • Bonbonnes de protoxyde d'azote • Bouchons de liège • Déchets alimentaires • Déchets de jardin • Emballages PMC • Encombrants • Frigolite d'emballage non alimentaire • Matelas • Papiers - Cartons • Petits et gros électroménagers • Piles / batteries • Plastiques durs, notamment les pots à fleurs... • Métaux ferreux et non-ferreux • Textiles • Verre alimentaire 	Gratuit
• Déchets chimiques ménagers	Max. 5 litres (volume du contenant)
• Huiles végétales	Max. 10 litres (volume du contenant)
• Peintures	Max. 30 litres (volume du contenant)
• Pneus déjantés	Max. 5 pièces
• Tubes fluorescents (néons)	Max. 10 pièces

Déchets triés payants

<ul style="list-style-type: none"> Bois de construction Bois de jardin Châssis Isolation Lambris en PVC, panneaux ondulés... Palettes Plaques de marbre Plaques de plâtre Portes Poutres Sanitaires (wc, évier, lavabo...) Verre de construction Volets 	3,03 € tvac/pièce
<ul style="list-style-type: none"> Briquillons, briques, cailloux, pierres, gravier Béton, ciment Carrelages, dalles, tuiles, ardoises Plâtre (hors plaques) Sciure de bois 	3,03 € tvac/sac <ul style="list-style-type: none"> max. 20 kg/sac max. 20 sacs dimensions sac : 50 cm x 80 cm
<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'amiante (Asbeste) <div style="background-color: #4a7ebb; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">Catégorie acceptée prochainement</div>	3,03 € tvac/sac max. 20 kg/sac max. 10 sacs/an Sacs : <ul style="list-style-type: none"> transparents 80 l maximum destinés au conditionnement des déchets d'amiante (présence du logo réglementaire indiquant la présence d'amiante) fermés hermétiquement

Le Recypark Buda est également accessible aux professionnels.

Retrouvez toutes les informations, y compris les tarifs, sur

pro.arp-gan.be/fr/recypark

Astuces

1 Pourquoi est-il important de faire recycler vos huiles et graisses végétales usagées ?

Tout simplement pour préserver la propreté publique et notre environnement. Jetées dans les égouts, elles peuvent boucher nos canalisations, polluer nos cours d'eau et nos nappes phréatiques. Les jeter dans un sac-poubelle n'est pas non plus une bonne solution, car nos systèmes de collecte ne sont pas faits pour accueillir ce type de déchet.

Ces huiles usagées peuvent être recyclées en biocarburant, contribuant ainsi à une source d'énergie plus propre et à la réduction des émissions polluantes.



Versez les huiles et graisses de friture usagées dans une bouteille en plastique (par exemple, l'emballage d'origine) et apportez-les au Recypark ou au Proxy Chimik.



Il est interdit de déverser vos huiles et graisses de friture usagées dans les égouts ou de les jeter avec les ordures ménagères.



Il est interdit de mélanger vos huiles avec d'autres produits comme de l'eau, des solvants, des huiles lubrifiantes, des carburants, des détergents et d'autres déchets.



Valorfrit

2. Même vos appareils électr(on)iques défectueux ont de la valeur.

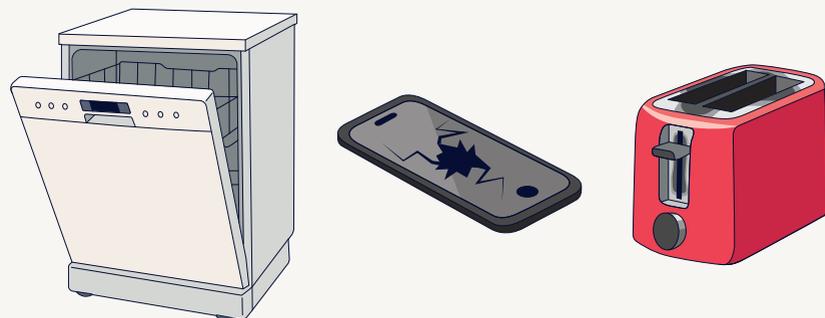
Lorsque vous déposez votre appareil électr(on)ique usagé au Recypark, il est en de bonnes mains : Recupel le prend en charge pour le valoriser au maximum.

Recupel recycle vos déchets électriques et électroniques en Belgique, grâce au travail d'environ 1150 personnes, dont 300 travaillent dans les centres de recyclage.

La cotisation Recupel finance en effet la collecte, le transport, le démantèlement et le nettoyage des appareils. Si votre appareil est totalement inutilisable, Recupel l'envoie dans un centre de recyclage local et spécialisé pour récupérer un maximum de matières premières.

Savez-vous qu'en moyenne, 90% des composants d'un appareil électro peuvent ainsi être recyclés pour trouver une nouvelle vie ? Un pourcentage dont nous pouvons être fiers en Belgique, car il dépasse les normes européennes !

Avec l'aide de Recupel, nous réduisons ainsi tous ensemble notre consommation de matières premières, nous contribuons à une économie circulaire, et nous préservons la planète des dépôts clandestins néfastes pour l'environnement et pour l'homme.



Pour vos appareils électr(on)iques défectueux, outre le Recypark, différentes solutions s'offrent à vous !

Point Recupel Petit électro

Des appareils plus petits que votre tête ? Ils peuvent être déposés dans les boîtes bleues que vous trouverez dans de nombreux supermarchés, magasins de bricolage, d'électro etc.

Point Recupel Ampoules

Ces récipients bleus disponibles dans de nombreux magasins près de chez vous accueillent toutes vos ampoules usagées ou tubes néon.

Point Recupel Frigo

Les magasins d'électro, les cuisinistes...avec le label « Ici nous recyclons bien » s'engagent à recycler correctement votre ancien frigo à l'achat du nouveau.

Vous achetez un nouvel appareil ?

Au moment de votre achat, le magasin a l'obligation légale de reprendre tout ancien appareil similaire. Recupel se chargera ensuite de sa revalorisation.



Si votre appareil fonctionne encore ou peut être réparé, pourquoi ne pas le donner ?

Vous pouvez l'apporter dans les magasins de seconde main, les centres de réutilisation ou à l'espace réemploi de votre Recypark.

Plus d'informations sur :
www.recupel.be



3. Votre matelas est devenu trop vieux ?

Apportez-le au Recypark, il sera recyclé !



Veillez à ce que votre vieux matelas soit bien sec au moment de l'amener au Recypark. C'est une condition incontournable pour le bon recyclage des matelas.

Retrouvez d'autres points de collecte sur : valumat.be/fr/je-veux-recycler-mon-matelas/points-de-collecte

Vos vieux matelas d'aujourd'hui recevront une nouvelle vie demain.



#saviez-vous que

le tableau de bord de votre voiture contient, outre des airbags, de la mousse polyuréthane provenant de matelas recyclés.



Bien collectés, soigneusement recyclés

4. Une nouvelle vie pour vos piles et batteries usagées ?



Bebat donne une seconde vie aux piles et batteries usagées en les transformant en matières premières pour de nouveaux produits !

Il est très facile de rapporter ses piles et ses batteries usagées dans un des points de collecte Bebat : il y en a plus de 25 000 situés dans les magasins, les écoles, les Recypark et les entreprises. Toutes les piles collectées sont acheminées dans un centre de tri à Tirlémont où elles sont triées par famille chimique.

Par exemple, le zinc et l'acier peuvent être utilisés pour fabriquer des objets tels qu'un arrosoir, tandis que le nickel, le carbone, le titane... peuvent être transformés en lunettes ou en réveils.

Comment faire bon usage des piles et batteries ? Voici quelques conseils :

- Utilisez toujours vos piles et batteries jusqu'à ce qu'elles soient complètement déchargées.
- Ne laissez pas de piles et batteries dans les appareils que vous n'utilisez que très rarement.
- N'exposez jamais des piles et batteries (ou un appareil contenant des piles) inutilement au soleil ou à l'humidité.
- N'oubliez pas de récupérer les piles ou batteries intégrées dans un appareil dont vous souhaitez vous débarrasser.
- Conservez vos nouvelles piles et batteries dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur et de l'humidité.
- Remplacez toutes les piles et batteries d'un appareil en même temps.
- Respectez les polarités (+ et -) et le voltage en fonction des spécifications de l'appareil concerné.
- Achetez les piles et batteries au fur et à mesure des besoins et vérifiez leur date de péremption.

Pour stocker vos piles et batteries usagées, vous pouvez commander un cube de collecte ici www.bebat.be/fr/demander-un-cube-de-collecte



5. Une collecte d'encombrants tout près de chez vous ?

“Votre Recypark Mobile” est un Recypark de proximité, à votre disposition deux fois par an, au printemps et en automne sur le territoire de plusieurs communes bruxelloises.

Suivez l'actualité du Recypark Mobile le plus proche de chez vous sur www.bruxelles-proprete.be/fr/recypark-mobile

6. Vous pouvez également apporter vos petits déchets chimiques ménagers aux Proxy Chimik !

Les petits appareils électriques et électroniques y sont aussi acceptés.

La brochure **Proxy Chimik** est à télécharger sur www.bruxelles-proprete.be



7. Pour être incollable sur le tri, pensez à nos Mémo-tri & Guide de tri !

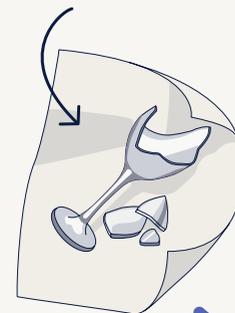
Notre Mémo-tri est à télécharger sur www.bruxelles-proprete.be



Notre Pocket Mémo-tri et notre Guide de tri sont disponibles lors de nos événements ou sur simple demande à waste-anim@arp-gan.be.



8. Vous avez à coeur votre sécurité et celle de notre personnel ? Suivez les consignes suivantes !



À défaut de les apporter au Recypark, vous pouvez déposer vos objets coupants et tranchants, dans le sac blanc, **bien emballés** dans du papier journal de manière à ne pas blesser notre personnel.



Rentrez totalement les couvercles des boîtes de conserve à l'intérieur de celles-ci. Jetez-les dans le **sac bleu**.

Déposez les seringues et/ou aiguilles **dans un conteneur spécial disponible auprès de votre pharmacien**. Déposez-les au **Recypark** ou aux **Proxy Chimik**.



Fermez et identifiez correctement le récipient contenant un déchet chimique ménager avant de le déposer au **Recypark** ou aux **Proxy Chimik**.



Merci pour votre geste en faveur de l'environnement !

Merci à nos partenaires : **Fostplus** **Cbebat** **Kringwinkel VITEs** **Recupel** **RECYTYRE**
Valorfrit **VALORLUB** **valumat**

Une question ou une remarque ?

Contactez-nous au **0800/981.81** ou via **info@arp-gan.be** et suivez-nous sur  et 

Retrouvez l'ensemble des Recypark et des infos en permanence actualisées sur **www.bruxelles-proprete.be/fr/recypark**

Nederlandse versie beschikbaar op aanvraag

BRUXELLES-PROPRETÉ
propreté.brussels 

**Plus vous triez,
mieux nous recyclons**